

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2011

DCM N° 11-05-03

Objet : Déclassement et échange avec la Société d'Aménagement et de Restauration de Metz Métropole (SAREMM) de volumes fonciers – ZAC Amphithéâtre.

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire

Le projet urbain de la ZAC de l'Amphithéâtre prévoit depuis son origine un bâtiment R+5 dénommé "La Halle", qui surplombera sur un côté, le parking public de l'Amphithéâtre et le parvis des Droits de l'Homme et de l'autre côté, les trottoirs et voirie de la rue aux Arènes et de l'avenue François Mitterrand.

Un Permis de Construire a été délivré le 12 novembre 2010 à la société NACARAT pour un bâtiment à destination de commerces et de bureaux, répondant au cahier des charges établi.

Cet immeuble tout en longueur a un double rôle dans la composition urbaine :

- inscrire la perspective du Centre Pompidou dès la sortie de la gare
- assurer le lien entre le Parvis, la rue François Mitterrand et le reste de l'opération d'aménagement.

Cette spécificité implique une complexité foncière entre les futures domanialités privées de l'immeuble lui-même et les domanialités publiques (voiries, parvis, passages sous immeubles,...).

A cet égard, si l'ensemble des questions foncières sur ce secteur ont été traitées (vente par la Ville de Metz à la SAREMM par délibération du 26 janvier 2006 des terrains lui appartenant, acquisition par la Ville des espaces publics correspondant à la rue François Mitterrand et aux abords du centre Pompidou), la régularisation foncière concernant La Halle n'a pu être faite que lorsque les éléments constitutifs du bâtiment ont été parfaitement définis.

Sur cette base, et conformément à l'avis du Service de France Domaine, qui confirme le caractère de régularisation foncière de ces opérations, ces cessions seront réalisées à l'Euro symbolique.

Il s'agit en particulier :

- Des surplombs sur le domaine public (élargissement du bâtiment au droit du parvis et de la rue François Mitterrand) qui seront cédés à la SAREMM après déclassement ;

- De l'intégration dans le domaine public communal des volumes sous immeubles destinés à accueillir les passages publics desservant le parvis des Droits de l'homme (escalier, ascenseurs, galerie technique) après rétrocession par la SAREMM à la Ville de ces espaces.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues

VU

- le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L 2541-12 applicable en Alsace-Moselle ;
- le Code de la Voirie Routière, pris notamment en son article L 141-3 ;
- l'évaluation du Service France Domaine ;
- l'accord de la SAREMM ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1 – de déclasser et de céder à la SAREMM plusieurs volumes correspondant aux portions de la future Halle qui surplombera des espaces publics situés rue aux Arènes et avenue François Mitterrand ;

2 – d'acquérir de la SAREMM les volumes correspondant :
- aux futurs escaliers et ascenseur destinés à être intégrés dans le domaine public communal (accès public au parvis des Droits de l'Homme) ;
- à la galerie technique longeant le parking public de l'Amphithéâtre ;

3 - de réaliser chacune de ces opérations foncières au prix symbolique d'un euro sur le budget de l'exercice concerné ;

4 – de laisser à la charge des acquéreurs tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

5 – de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

6 - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué:

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Service Topographie, SIG et Gestion Foncière

Commissions : Travaux et Domaines, Finances

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 43

Absents : 12

Dont excusés : 12

Décision : ADOPTÉE

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 9.1